



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
GABONAISE AU CANADA

2024-2025

GUIDE DU MEMBRE ET PARTENAIRE

Ce guide présente les grandes lignes du fonctionnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie Gabonaise au Canada (CCIGC). Il a pour objectif de vous fournir une vue d'ensemble de nos activités, de nos services et des attentes vis-à-vis de nos membres. Pour des informations plus détaillées, les adhérents sont également invités à consulter la charte et les statuts de la Chambre, qui définissent de manière précise son organisation et ses règles de fonctionnement.



SOMMAIRE

- Message de bienvenue
- À propos de la CCIGC
- Nos objectifs
- Mission, Vision, Valeurs
- Notre équipe
- Extrait des statuts
- Nos services et programmes
- Types d'adhésion
- Avantages de l'adhésion
- Types de partenariats

MESSAGE DE BIENVENUE



Flora Mengue
Membre fondateur

Derrière chaque grande initiative se cache une personne audacieuse, animée par la persévérance et le courage. La Chambre de Commerce et d'Industrie Gabonaise au Canada (CCIGC) est née de la volonté de combler un vide : l'absence de représentation gabonaise dans le monde des affaires canadien.

Fondée pour soutenir les entreprises créées par des Canadiens d'origine gabonaise, la CCIGC met en lumière ces hommes et ces femmes qui osent et se distinguent.

À travers la CCIGC, ses fondateurs souhaitent offrir à la communauté d'affaires gabonaise du Canada une plateforme pour faire valoir leurs intérêts, s'imposer dans le milieu des affaires nord-américain et renforcer les liens économiques entre le Gabon et le Canada.

Notre ambition est aussi d'inspirer les entrepreneurs d'origine gabonaise à travers le monde, en les encourageant à initier la création de chambres de commerce dans les pays où ils résident. En développant de telles structures, ils facilitent des coopérations internationales qui permettent au Gabon de promouvoir ses intérêts économiques et de renforcer son réseau d'influence. Notre rêve est de voir le Gabon devenir un pays prospère et développé, porté par une diaspora engagée et des initiatives qui lui offrent une place de choix sur la scène mondiale.



Wilfrid Amvane
Membre fondateur



Stéphane Oyono
Membre fondateur



Jean-Claude Tremblay
Membre fondateur



À PROPOS DE LA CCIGC

La CCIGC est un organisme bilatéral qui facilite les relations d'affaires entre le Canada et le Gabon. En plus de promouvoir les investissements et le commerce, la CCIGC est la voix des entreprises de la communauté d'affaires gabonaise au Canada, en les aidant à développer et à forger des liens solides avec leurs homologues canadiens.

NOS OBJECTIFS





NOTRE MISSION

Rassembler les entrepreneurs gabonais au Canada, renforcer les liens commerciaux entre le Canada et le Gabon, et soutenir le développement économique de la communauté gabonaise en facilitant les opportunités d'affaires et en agissant en tant que porte-parole de la communauté d'affaires gabonaise au Canada.

NOTRE VISION

La Chambre de Commerce et d'Industrie Gabonaise au Canada (CCIGC) aspire à devenir une structure solide et incontournable pour la promotion des relations économiques entre le Canada et le Gabon. En soutenant les entrepreneurs dans leurs initiatives et en les aidant à s'épanouir dans le paysage économique nord-américain, elle se positionne comme un véritable catalyseur de croissance pour la communauté d'affaires gabonaise au Canada.

La CCIGC souhaite également inspirer les Canadiens d'origine gabonaise à entreprendre et à devenir des employeurs, en favorisant un esprit de coopération avec les acteurs de l'écosystème d'affaires canadien pour renforcer la compétitivité de leurs entreprises sur le marché local.

Enfin, la CCIGC vise à encourager le Gabon à développer des relations commerciales avec d'autres pays où des entrepreneurs gabonais sont actifs, créant ainsi des connexions et des opportunités élargies à l'échelle internationale.

NOS VALEURS



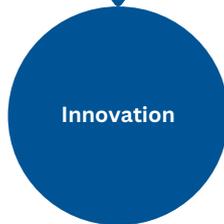
Promouvoir le respect mutuel entre les membres, les partenaires et les parties prenantes, en reconnaissant l'importance des divers points de vue et contributions de chacun. Respecter la charte ainsi que toutes les politiques internes de la chambre.



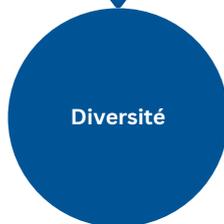
Agir avec honnêteté, sincérité et transparence dans toutes nos activités.



Encourager le partenariat et le travail d'équipe pour atteindre des objectifs communs.



Promouvoir l'innovation et l'amélioration continue dans le domaine commercial.



Valoriser la diversité culturelle et professionnelle, en créant un environnement inclusif.



S'engager à soutenir nos membres et à représenter leurs intérêts de manière proactive.



Avoir l'audace de créer de la valeur économique, le courage d'entreprendre et la résilience face aux défis.

RENCONTRER NOTRE ÉQUIPE



Flora Mengue

Présidente - directrice générale

Flora, entrepreneure canadienne d'origine gabonaise, est fondatrice de FM Consultants ERP, une entreprise spécialisée dans les services professionnels et technologiques pour l'industrie manufacturière. Diplômée en gestion des opérations et de la production, elle est passionnée par l'analyse des processus d'affaires et l'efficacité opérationnelle. Flora a également fondé la CCIGC pour promouvoir le Gabon dans le milieu des affaires canadien.



Wilfrid Amvane

Vice-président, Développement des affaires

Wilfrid, homme d'affaires gabonais diplômé en gestion et administration des entreprises, est président de la société Purelight Corporation Inc., une centrale d'achat spécialisée dans la distribution de fournitures d'imagerie, de fournitures de bureau, ainsi que de pièces compatibles OEM pour copieurs et imprimantes. Expert en développement des affaires et passionné par les partenariats stratégiques, il est également responsable du développement des affaires au sein de la CCIGC.



Jean-Claude Tremblay

Vice-président, chargé de la filière bois

Jean-Claude, professionnel canadien avec plus de 20 ans d'expérience dans le secteur du bois et l'industrie automobile, est un atout précieux pour la CCIGC en tant que conseiller technique. Il est également cofondateur de GÉO Bouchées & Cocktails, une entreprise spécialisée dans les services traiteurs corporatifs et familiaux, qu'il a fondée avec sa conjointe d'origine gabonaise.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

ARTICLE 15 : MEMBRE

La chambre est composée de deux catégories de membres : **catégorie A et catégorie B.**

15.1 Les membres de la catégorie A sont des membres actifs, composés des membres fondateurs et des membres adhérents. Les membres de la catégorie A sont des membres votants :

- Le titre de membre votant de catégorie A est réservé aux personnes ayant demandé et obtenu leur adhésion à titre de membres votants de catégorie A dans l'organisation.
- La période d'adhésion d'un membre votant de catégorie A est d'une (1) année, avec possibilité de renouvellement en conformité avec les politiques de l'organisation.
- Tel qu'indiqué dans les statuts, chaque membre votant de catégorie A a le droit de recevoir un avis de toutes les assemblées des membres de l'organisation, d'y assister et d'y disposer d'une (1) voix.

15.2 Les membres de la catégorie B comprennent les membres d'honneur, qui adhèrent à la chambre pour soutenir les initiatives de celle-ci ou pour des services rendus, sans droit de vote :

- Le titre de membre non-votant de catégorie B est réservé aux personnes ayant demandé et obtenu leur adhésion à titre de membres non-votants de catégorie B dans l'organisation.
- La période d'adhésion d'un membre non-votant de catégorie B est d'une (1) année, avec possibilité de renouvellement en conformité avec les politiques de l'organisation.
- Sous réserve de la loi et des statuts, un membre non-votant de catégorie B n'a pas le droit de recevoir un avis des assemblées des membres de l'organisation, d'y assister ni d'y exercer un droit de vote.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

ARTICLE 16 : CRITÈRES D'ADHÉSION

16.1 Toute personne physique ou morale, en tant qu'entreprise détenue majoritairement par des individus d'origine gabonaise, peut devenir membre de la CCIGC.

16.2 Toute personne physique ou morale, en tant qu'entreprise, peut devenir membre de la CCIGC même si les propriétaires ne sont pas d'origine gabonaise, à condition qu'ils soient intéressés par les relations commerciales entre le Canada et le Gabon.

16.3 La CCIGC se réserve le droit de refuser d'emblée l'adhésion à toute entreprise opérant dans un domaine illégal ou non conforme aux lois canadiennes ou internationales.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

ARTICLES 17: PRÉCISIONS SUR LES MEMBRES DE LA CCIGC

17.1 CATÉGORIE A : MEMBRES ACTIFS (FONDATEURS ET ADHÉRENTS)

Membres actifs - adhérents : Pour être admis en tant que membre de la catégorie A, l'adhérent doit être une entreprise, une institution ou une organisation à but non lucratif (OBNL). Il doit compléter la demande d'adhésion via le canal officiel et respecter les conditions d'admission en vigueur, notamment le paiement de la cotisation annuelle. Le conseil d'administration, ou le comité désigné par celui-ci, se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un membre potentiel à sa seule discrétion, notamment si celui-ci ne respecte pas les valeurs de la Chambre.

L'adhésion en tant que membre actif est accordée pour une durée d'un an et est renouvelable chaque année. Le membre actif peut renouveler son adhésion pour la même durée. Le conseil d'administration se réserve également le droit de refuser une demande de renouvellement selon les mêmes critères que pour l'adhésion initiale.

Un nouveau membre est considéré en règle à partir du moment où il a payé sa cotisation annuelle pour l'année en cours. Tout membre actif en règle a le droit de recevoir un avis de convocation pour toutes les assemblées de la Chambre, d'y assister et de disposer d'une (1) voix.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

17.2 CATÉGORIE B : MEMBRES D'HONNEUR

Les membres d'honneur peuvent inclure des personnalités de haut rang, telles que des chefs d'État ou des représentants diplomatiques. Ces membres ne reçoivent pas les avis pour les assemblées générales annuelles (AGA) et n'ont pas de droit de vote. Toutefois, ils peuvent assister aux AGA sur invitation sans participer aux votes. Les membres d'honneur participent aux événements de la Chambre sous une bannière honorifique, et leur adhésion est valable pour une durée d'un an.

Le conseil d'administration se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un membre d'honneur s'il estime que celui-ci ne respecte pas les valeurs et le code d'éthique de la Chambre. Il peut également refuser le renouvellement dans les mêmes conditions. La cotisation pour cette catégorie de membres sera déterminée à la discrétion du conseil d'administration.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

17.3 REFUS D'ADHÉSION D'EMBLÉE

17.3 Refus d'adhésion d'emblée

L'adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie Gabonaise au Canada (CCIGC) peut être refusée aux entreprises dont les activités sont jugées contraires aux lois en vigueur ou aux valeurs fondamentales de la CCIGC. En particulier, toute entreprise opérant dans un domaine illégal ou non conforme aux lois canadiennes ou internationales sera exclue.

Sont notamment considérés comme domaines illégaux :

- Le trafic de stupéfiants
- Le blanchiment de capitaux
- Les pratiques de fraude ou d'escroquerie
- Les activités de contrefaçon de biens et services
- La contrebande, qu'elle soit de gros ou de détail (notamment de tabac, d'armes, d'alcool, de produits alimentaires et de personnes)
- Le braconnage ou l'exploitation illégale de ressources naturelles sans autorisation
- Le trafic sexuel

La CCIGC se réserve le droit de refuser l'adhésion, à sa discrétion, si elle considère qu'une entreprise représente un risque pour son intégrité ou son image.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

EXTRAIT DES STATUTS DE LA CCIGC

ARTICLE 24 : BONNE CONDUITE

Tous les membres de l'organisation, sans exception, s'engagent à :

1. Respecter les lois, les règlements et politiques applicables à la CCIGC.
2. S'abstenir d'utiliser les biens de la CCIGC à des fins personnelles ou au bénéfice d'un tiers.
3. S'abstenir de toute alliance ou concertation visant à nuire à la CCIGC ou à influencer les votes de manière contraire à la vision, aux valeurs et à la mission de la CCIGC. En cas de telles pratiques, les membres fondateurs de la CCIGC disposent d'un droit de veto.
4. S'abstenir de prendre position publiquement contre les décisions de la CCIGC.
5. Éviter de tenir des propos ou de commettre des gestes susceptibles de porter atteinte à la réputation de la CCIGC, de ses administrateurs, dirigeants, membres ou employés, y compris tout acte de manque de respect, de discrimination, de harcèlement ou d'inconduite sexuelle.

Dans l'éventualité où un membre ou un groupe de membres ne respecte pas le présent article, le conseil d'administration pourra expulser ledit membre ou lesdits membres, conformément à l'article 58 et à l'alinéa 58.1 des présents règlements administratifs.

NOS SERVICES



Activités

Réseautage,
formation, visites
d'entreprises, etc.



Programmes

Programmes de soutien aux
entreprises (démarrage,
accélération, performance, etc.)



Événements majeurs

Missions économiques, forums
économiques, journées de
connexion (donneurs
d'ordre/fournisseurs), foires
commerciales (Made in Gabon), etc.



Services divers aux entreprises

Renforcez votre image de
marque grâce à nos outils
numériques et notre kit
média, en diffusant votre
publicité sur notre site et
dans nos infolettres.

NOS PROGRAMMES

Démarrage +

Le programme Démarrage + accompagne les entrepreneurs dans la transformation de leur idée en entreprise concrète. Il offre un soutien continu, de la phase de préparation jusqu'au lancement des activités, pour assurer une base solide et maximiser les chances de succès.

Accélération +

Le Programme Accélération + accompagne les entreprises dans leur phase de croissance en leur fournissant les ressources et le soutien nécessaires pour accélérer leur développement. Ce programme cible les besoins stratégiques, opérationnels et financiers afin d'aider les entreprises à franchir de nouvelles étapes et à maximiser leur impact sur le marché.

NOS PROGRAMMES

SUITE

Performance +

Le programme Performance + est conçu pour aider les entreprises à optimiser leur efficacité et à améliorer leurs performances globales. En se concentrant sur l'excellence opérationnelle, la gestion des talents et l'innovation, ce programme offre aux entreprises les outils et les stratégies nécessaires pour atteindre leurs objectifs de manière durable et compétitive.

Podium CCIGC

Le Podium CCIGC est un programme visant à récompenser les efforts des meilleures entreprises ayant obtenu les meilleurs scores sur quatre critères :

- Gestion financière
- Gestion des opérations
- Gestion des ressources humaines
- Gouvernance d'entreprise



CATÉGORIES D'ADHÉRENTS

Chambre de commerce dédiée aux entreprises intéressées par les relations d'affaires entre le Gabon et le Canada. Les membres actifs paient une cotisation annuelle, exprimée en dollars canadiens. Chaque entreprise adhérente, quel que soit le nombre de ses délégués, dispose d'un droit de vote.

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Entreprise détenue par une seule personne, l'entrepreneur.

- 200 \$ + taxes (1 délégué)

START-UP/ PETITES ENTREPRISES

Entreprises de moins de 5 ans ou moins de 10 employés.

- 200 \$ + taxes (jusqu'à 3 délégués)

ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Toute organisation ou association professionnelle souhaitant devenir membre.

- 200 \$ + taxes (nombre de délégués illimité)



CATÉGORIES D'ADHÉRENTS

SUITE

Chambre de commerce dédiée aux entreprises intéressées par les relations d'affaires entre le Gabon et le Canada. Les membres actifs paient une cotisation annuelle, exprimée en dollars canadiens. Chaque entreprise adhérente, quel que soit le nombre de ses délégués, dispose d'un droit de vote.

ENTREPRISE / INSTITUTION DE MOINS DE 500 000\$ DE CA

Entreprise / institution dont le chiffre d'affaires (CA) est inférieur à 500 000\$.

- 490 \$ + taxes (jusqu'à 10 délégués)

ENTREPRISE / INSTITUTION DE PLUS DE 500 000\$ DE CA

Entreprises ou institutions dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000\$.

- 990 \$ + taxes (nombre de délégués illimité)
- Plus 250 \$ de crédit disponible

LES AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE

Un membre (une entreprise) est considéré comme en règle s'il a payé sa cotisation annuelle et respecte la charte ainsi que les règlements de la chambre. Nos membres bénéficient de nombreux avantages.

AVANTAGES

Une entreprise en règle dispose d'une (1) voix lors des assemblées générales annuelles.

En fonction de leur catégorie, les membres bénéficient des avantages suivants :

- Tarifs préférentiels lors des activités et événements de la Chambre.
- Une annonce de bienvenue gratuite avec le logo et la description du membre, envoyée à tous les membres dans le bulletin d'information (CCIGC Hebdo).
- Une publication gratuite dans la section « Profil de membre » sur le site web de la Chambre, également partagée sur les réseaux sociaux de la Chambre pour accroître leur visibilité.
- Affichage des logos des membres sur la bannière de la Chambre lors des événements majeurs.



NOS PARTENAIRES

La CCIGC rassemble des acteurs engagés autour de projets innovants pour dynamiser la coopération économique et commerciale entre le Gabon et le Canada, tout en valorisant les entreprises membres. En devenant partenaire, vous jouez un rôle clé dans leur rayonnement et leur développement. Ensemble, transformons les idées en actions concrètes !

 **GRANDS PARTENAIRES
(INSTANCES PUBLIQUES OU
INSTITUTIONS) *****

Les organismes gouvernementaux, les sociétés d'État et les institutions financières qui soutiennent nos activités.

 **PARTENAIRES D'EXCELLENCE
(ORGANISMES DE SOUTIEN À
L'ENTREPRENEURIAT) *****

Les organismes d'aide à l'entrepreneuriat qui offrent des services ou produits en soutien à nos activités et contribuent activement à la réussite de nos initiatives.

 **PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS: 2000\$ L'ANNÉE**

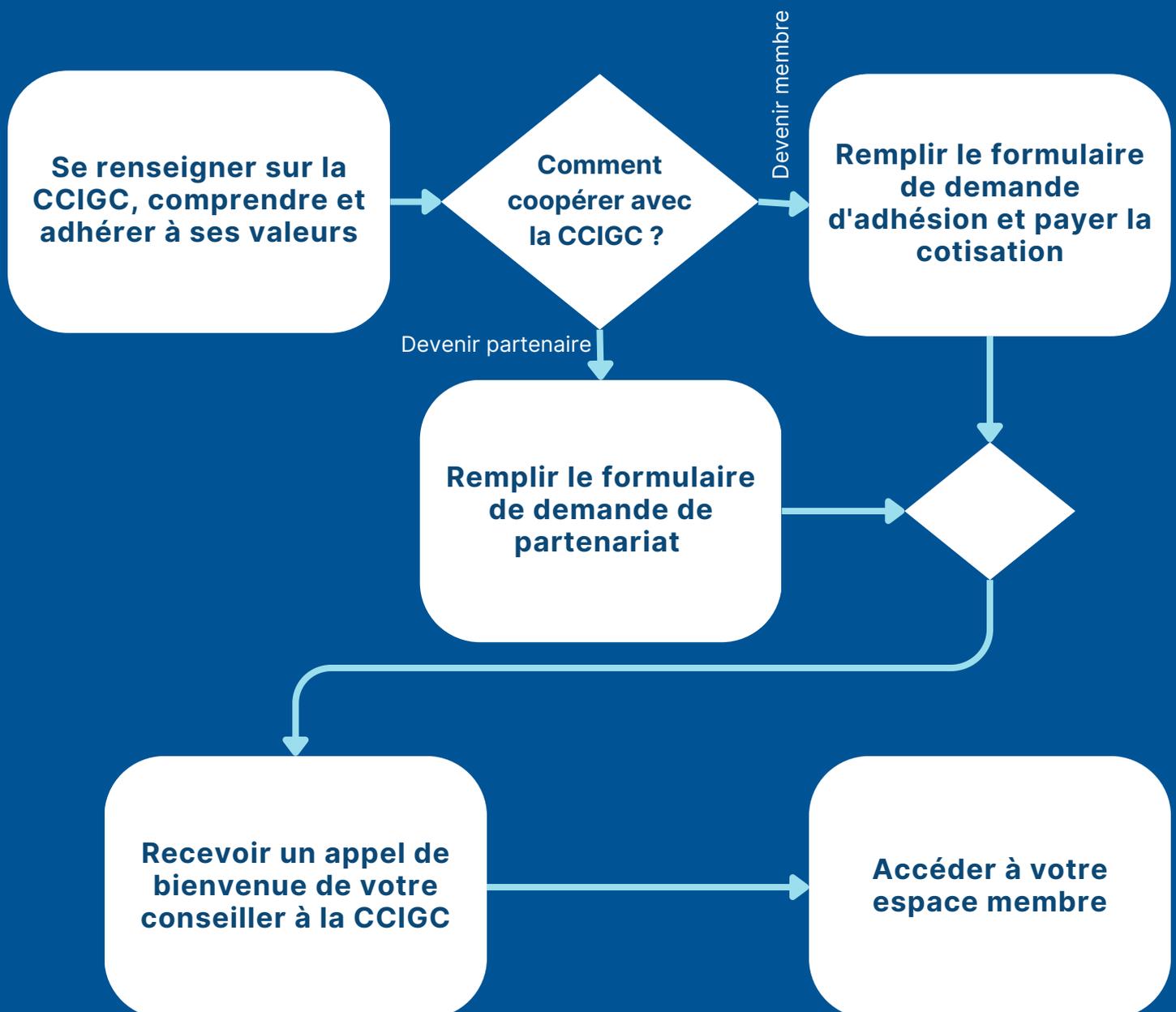
Les entreprises du secteur privé qui soutiennent nos activités bénéficient d'un réseau stratégique pour accroître leur visibilité. En devenant partenaires privilégiés, elles profitent de nombreux avantages, notamment :

- Une mise en avant lors de nos événements majeurs
- L'adhésion de l'entreprise comme membre de la CCIGC incluse dans le partenariat,
- Des passes pour nos événements (de 1 à 5, selon les occasions).

***Les prix varient en fonction de l'accord, contactez-nous

PROCESSUS D'ADHÉSION

Suivez les étapes suivantes pour devenir membre ou partenaire de la CCIGC.





CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
GABONAISE AU CANADA



LA CCIGC

Promotion des affaires Gabon - Canada

Nous rejoindre

info@ccigabon-canada.ca

www.ccigabon-canada.ca